



Litige avec un réparateur de mécanisme de portail

Par **dedemomo**, le **13/02/2017** à **22:41**

BONJOUR
En juin 2016, nous avons contacté un réparateur de mécanisme de portail Mr J. Il nous a dit qu'il passera un soir au retour d'un chantier, sur sa route.
Ce qu'il a fait. Il fait sa réparation. Peu de temps après son départ, on s'aperçoit que le portail ne fonctionne toujours pas. On le contacte, il nous répond qu'il reviendra.
Puis, plus de nouvelles de lui malgré plusieurs SMS et répondeur téléphonique.
En octobre, voulant fermer notre portail, on fait appel à un autre réparateur qui lui le répare correctement.
Mi janvier nous recevons par mail la facture du 1er réparateur Mr J de 108€.
Début février un nouvel mail disant que si nous ne réglons pas avant le 20/02, il contacte un huissier avec les frais pour nous. A t il le droit? Je lui réponds que comme il ne nous a plus contacté, le mécanisme ne fonctionne pas, et qu'il n'a pas eu de trajet supplémentaire, je partage la facture en 2 soit 54€. Ai je le droit?
MERCI

Par **Lag0**, le **14/02/2017** à **07:00**

Bonjour,
Déjà, pour que les frais d'huissier soient à votre charge, il faudrait qu'il y ait une décision judiciaire, donc un titre exécutoire. Si cet artisan se contente de mandater un huissier, les frais resteront à sa charge...

Par **dedemomo**, le **15/02/2017** à **15:14**

Bonjour, rnmerci de votre réponse